

Toronto Pearson International Airport Mother's Day Flowers Contest with Gardenstead

THIS CONTEST IS OPEN TO LEGAL RESIDENTS OF ONTARIO AND IS GOVERNED BY ONTARIO LAW

The Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with Instagram. You understand that you are providing your information to the Sponsor (defined below) and not to Instagram. Any personal information you provide will only be used for the administration of this Contest and in accordance with the Sponsor's privacy policy (see below). Instagram is completely released from all liability by each participant in this Contest. Any questions, comments or complaints regarding the Contest must be directed to the Sponsor and not Instagram. You may only use one (1) Instagram account (an "Account") to participate in this Contest. No purchase necessary.

1. CONTEST PERIOD:

The Toronto Pearson International Airport Mother's Day Flowers Contest with Gardenstead (the "Contest") begins on May 1, 2023 at 12:00 (noon) Eastern Time ("ET") and ends on May 10, 2023 at 12:00 (noon) ET (the "Contest Period").

2. ELIGIBILITY:

Contest is open to all legal residents of Ontario who have reached the age of majority at the time of entry, except employees, representatives or agents (and those with whom such persons are domiciled, whether related or not) of the Greater Toronto Airports Authority (the "Sponsor"), Toronto Pearson International Airport workers, their parent companies, subsidiaries, affiliates, prize suppliers and advertising/promotion agencies (collectively, the "Contest Parties").

3. HOW TO ENTER:

There is one (1) way to enter: via Instagram (an "Entry"). No other method of entry will be accepted. All Entries are subject to verification at any time. The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to require proof of identity and/or eligibility (in a form acceptable to the Sponsor – including, without limitation, government issued photo identification) to participate in this Contest. Failure to provide such proof to the satisfaction of the Sponsor in a timely manner may result in disqualification. The sole determinant of the time for the purposes of a valid Entry in this Contest will be the Contest server machine(s).

To enter, you must (1) have a valid, Instagram account and follow the Official Instagram Account of Toronto Pearson International Airport ("Toronto Pearson") (for greater certainty, Toronto Pearson's username is "@torontopearson") and @gardenstead and (2) during the Contest Period like and save the Instagram Post and tag your friends in the comments. Optional to include a favorite travel memory with your mother. If you do not have an Instagram account, visit www.instagram.com or download the free Instagram application and register in accordance with the enrollment instructions for a free Instagram account.

Standard text messaging and/or data rates apply to Entrants who submit a Submission via a wireless mobile device. Wireless service providers may charge for airtime for each standard text message sent and received.

4. SUBMISSION REQUIREMENTS:

BY SUBMITTING AN ENTRY VIA INSTAGRAM YOU AGREE THAT THE ENTRY COMPLIES WITH ALL CONDITIONS STATED IN THESE RULES AND THE INSTAGRAM TERMS OF SERVICE. THE RELEASEES (DEFINED BELOW) WILL BEAR NO LEGAL LIABILITY REGARDING THE USE OF ANY ENTRY YOU SUBMIT. THE RELEASEES SHALL BE HELD HARMLESS BY YOU IN THE EVENT IT IS SUBSEQUENTLY DISCOVERED THAT YOU HAVE DEPARTED FROM OR NOT FULLY COMPLIED WITH ANY OF THESE RULES.

By participating in the Contest, each Entrant agrees to be legally bound by these Rules and by the interpretation of these Rules by the Sponsor.

By entering the Contest, each entrant agrees to release and hold harmless the Contest Parties and each of their respective agents, employees, directors, successors, and assigns (collectively, the “**Releasees**”) from and against any and all claims that relate in any way to the Entry. If the Sponsor determines, in its sole and absolute discretion, that any Entry does not comply with these Rules for any reason at any time, then the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to disqualify the Entry and/or the associated entrant.

5. THE PRIZES AND APPROXIMATE RETAIL VALUES:

There are three (3) prizes available to be won each consisting of a bouquet of fresh flowers, approximately \$79.00 excluding taxes.

The Prize must be accepted as awarded and is not transferable, assignable or convertible to cash. The Prize will only be awarded to the person who is verified as the “authorized account holder” (see below) of the Instagram account associated with the selected Entry. Any and all costs/expenses not specifically included in the Prize description are the sole and absolute responsibility of each confirmed winner.

6. PRIZE PICK-UP/DELIVERY

Winners must pick up their prize at the Flowerette by Gardenstead kiosk at Toronto Pearson International Airport, Terminal 1 International Arrivals, pre-security. Winners will be provided with a Toronto Pearson parking voucher upon pickup of their prize.

Alternatively, Gardenstead will deliver the prize to the winner at an address in either Mississauga or Toronto, Ontario.

7. RANDOM PRIZE DRAW AND WINNER SELECTION:

On May 10, 2023, in Toronto, Ontario at approximately 5:00 p.m. ET (the “**Draw Date**”), three (3) eligible entrants will be selected by random draw from among all eligible Entries received during the Contest Period. Valid entries will be collected from Instagram. The odds of winning depend on the number of eligible Entries received during the Contest Period.

The Sponsor or its designated representative will make a minimum of one (1) attempt to contact the selected entrant by Instagram (using a personalized message to the Instagram account used to submit the corresponding selected Entry) within twenty-four (24) hours of the Draw Date. If the selected entrant cannot be contacted within twenty-four (24) hours of the Draw Date, or if there is a return of any notification as undeliverable; then they will be disqualified (and will forfeit all rights to a Prize) and the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to randomly select an alternate eligible entrant from among the remaining eligible Entries (in which case the foregoing provisions of this section shall apply to such new selected entrant).

BEFORE BEING DECLARED A CONFIRMED PRIZE WINNER, the selected entrant will be required to: (a) correctly answer a mathematical skill-testing question without mechanical or other aid posed by telephone at a mutually agreeable time; (b) indemnify the Releasees against any and all claims, damages, liabilities, costs, and expenses arising from use of their Entry including, without limitation, any claim that their Entry infringes a proprietary interest of any third party; (c) release the Releasees from any and all liability in connection with this Contest, their participation therein and/or the awarding and use/misuse of the Prize or any portion thereof; and (c) agrees to the publication, reproduction and/or other use of their name, city of residence, voice, statements about the Contest and/or photograph or other likeness without further notice or compensation, in any publicity or advertisement carried out by or on behalf of the Sponsor in any manner whatsoever, including print, broadcast or the internet. If the selected entrant: (i) fails to correctly answer the skill-testing question; or (ii) cannot accept their Prize as awarded for any reason; then they will be disqualified (and will forfeit all rights to the Prize) and the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to randomly select an alternate eligible entrant from among the remaining eligible Entries (in which case the foregoing provisions of this section shall apply to such new selected entrant).

8. GENERAL CONDITIONS:

By participating in this Contest, each entrant: (i) agrees to be bound by these Rules; (ii) agrees to release and hold harmless the Releasees from and against any and all claims based on publicity rights, defamation, invasion of privacy, copyright infringement, trade-mark infringement or any other intellectual property related cause of action; and (iii) releases the

Releasees from any and all liability in connection with this Contest and his/her participation therein.

The Releasees will not be liable for: (i) any failure or disruption of the Instagram services or any website during the Contest; (ii) any technical malfunction or other problems relating to the Instagram services or the telephone network or lines, computer on-line systems, servers, access providers, computer equipment or software; (iii) the failure of any Entry to be received for any reason including, but not limited to, technical problems or traffic congestion on the Instagram services or the Internet or at any website or mobile network; (iv) any injury or damage to an entrant's or any other person's computer or other device related to or resulting from participating or downloading any material in the Contest; and/or (v) any combination of the above.

In the event of a dispute regarding who submitted an Entry, Entries will be deemed to have been submitted by the authorized account holder of the Instagram account submitted at the time of entry (as determined in accordance with the official records of Instagram). An entrant may be required to provide proof (in a form acceptable to the Sponsor – including, without limitation, government issued photo identification) that they are the authorized account holder of the Instagram account associated with the selected Entry and, if applicable, that they have all necessary consents, permissions and/or licenses as required by these Rules.

The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to withdraw, amend or suspend this Contest (or to amend these Rules) in any way, in the event of an error, technical problem, computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failure or any other cause beyond the reasonable control of the Sponsor that interferes with the proper conduct of this Contest as contemplated by these Rules. Any attempt to deliberately damage any website or to undermine the legitimate operation of this Contest in any way (as determined by Sponsor in its sole and absolute discretion) is a violation of criminal and civil laws and should such an attempt be made, the Sponsor reserves the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law. The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to cancel, amend or suspend this Contest, or to amend these Rules, without prior notice or obligation, in the event of any accident, printing, administrative, or other error of any kind, or for any other reason.

This Contest is subject to all applicable federal, provincial and municipal laws. The decisions of the Sponsor with respect to all aspects of this Contest are final and binding on all entrants without right of appeal, including, without limitation, any decisions regarding the eligibility/disqualification of entrants and/or Entries.

The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, and without prior notice, to adjust any of the dates and/or timeframes stipulated in these Rules, to the extent necessary, for purposes of verifying compliance by any entrant with these Rules, or as a result of any technical or other problems, or in light of any other circumstances which, in the opinion of the Sponsor, in its sole and absolute discretion, affect the proper administration of the Contest as contemplated in these Rules, or for any other reason.

By entering this Contest, each entrant expressly consents to the Sponsor, its agents and/or representatives, storing, sharing and using the personal information submitted with his/her entry only for the purpose of the Contest as set out in these Rules and in accordance with Sponsor's privacy policy (available at <http://torontopearson.com/en/privacy-policy/>) unless the entrant otherwise agrees.

In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of these Rules and disclosures or other statements contained in any Contest-related materials, the terms and conditions of these Rules shall prevail, govern and control.

Concours Fleurs pour la fête des Mères commandité par l'Aéroport international Pearson de Toronto en collaboration avec Gardenstead

Le présent concours est ouvert aux RÉSIDENTS AUTORISÉS DE L'ONTARIO et est régi par les lois de l'ONTARIO.

Le présent concours n'est en aucun cas commandité, appuyé ou administré par Instagram ou associé à Instagram. Vous comprenez que vous fournissez vos renseignements au Commanditaire (défini ci-dessous) et non à Instagram. Les

renseignements personnels que vous fournissez ne seront utilisés que pour l'administration du présent concours et conformément à la politique du Commanditaire en matière de protection des renseignements personnels (voir ci-dessous). Chaque participant au présent concours libère complètement Instagram de toute responsabilité. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le présent concours doit être adressé au Commanditaire et non à Instagram. Vous ne pouvez utiliser qu'un (1) compte Instagram pour participer au présent concours. Aucun achat requis.

1. PÉRIODE DU CONCOURS :

Le concours Fleurs pour la fête des Mères commandité par l'Aéroport international Pearson de Toronto (le « **Concours** ») commence le 1^{er} mai 2023 à 12 h (midi), heure de l'Est (« **HE** ») et se termine le 10 mai 2023 à 12 h (midi) HE (la « **Période du concours** »).

2. ADMISSIBILITÉ :

Le Concours est ouvert aux résidents autorisés de l'Ontario qui ont atteint l'âge de la majorité au moment de la participation, à l'exception des employés, représentants ou mandataires (et les personnes vivant sous leur toit, qu'elles soient liées ou non) de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (le « **Commanditaire** »), les employés de l'Aéroport international Pearson de Toronto, leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, fournisseurs de prix, agences de publicité/promotion (collectivement, les « **Parties au concours** »).

3. COMMENT PARTICIPER :

Il y a une (1) façon de participer : par Instagram (une « **Participation** »). Aucune autre façon de participer ne sera acceptée. Toutes les Participations peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité et (ou) d'admissibilité (sous une forme jugée acceptable par le commanditaire, y compris, notamment, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) pour vérifier l'admissibilité d'une personne au présent concours. Tout manquement à fournir rapidement une telle preuve, à l'entière satisfaction du Commanditaire, peut entraîner une disqualification. Le seul déterminant de l'heure aux fins de la réception d'une Participation valide au Concours sera la ou les machines du serveur du Concours.

Pour participer, vous devez (1) avoir un compte Instagram valide et suivre le compte Instagram officiel de l'Aéroport international Pearson de Toronto (« Toronto Pearson ») (pour plus de certitude, le nom d'utilisateur de l'aéroport Toronto Pearson est « @torontopearson ») et @gardenstead, et (2) pendant la Période du concours, aimer et enregistrer la publication sur Instagram et identifier vos amis dans les commentaires. Vous pouvez inclure votre souvenir de voyage préféré avec votre mère, mais ce n'est pas obligatoire. Si vous n'avez pas de compte Instagram, consultez le site www.instagram.com ou téléchargez l'application gratuite Instagram et inscrivez-vous conformément aux instructions d'inscription à un compte Instagram gratuit.

La messagerie texte standard et (ou) les tarifs de données s'appliquent aux participants qui soumettent une Participation au moyen d'un appareil mobile sans fil. Les fournisseurs de services sans-fil peuvent facturer le temps d'antenne pour chaque message texte standard envoyé et reçu.

4. EXIGENCES POUR SOUMETTRE UNE PARTICIPATION :

En soumettant une PARTICIPATION VIA INSTAGRAM, vous confirmez que la PARTICIPATION est conforme à toutes les conditions énoncées dans le présent règlement du Concours AINSI QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION D'INSTAGRAM. Les PARTIES EXONÉRÉES (SELON LA DÉFINITION CI-DESSOUS) n'assumeront aucune responsabilité légale en ce qui concerne l'utilisation DE TOUTE PARTICIPATION QUE VOUS SOUMETTREZ. LES PARTIES EXONÉRÉES NE DOIVENT PAS ÊTRE TENUES RESPONSABLES PAR VOUS S'IL EST DÉCOUVERT ULTÉRIEUREMENT QUE vous avez DÉROGÉ AU PRÉSENT RÈGLEMENT DU CONCOURS OU QUE VOUS NE VOUS Y ÊTES PAS ENTIÈREMENT CONFORMÉ.

En participant au Concours, chaque Participant accepte d'être légalement lié par le présent Règlement et son interprétation au Commanditaire.

En participant au Concours, chaque Participant consent à indemniser les Parties au concours et chacun de leurs mandataires, employés, dirigeants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Parties exonérées** ») à l'égard de toute réclamation liée de quelque façon que ce soit à la Participation. En tout temps, si le Commanditaire détermine, à sa seule et entière discrétion, qu'une Participation ne respecte pas le présent Règlement pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de disqualifier la Participation et (ou) le Participant l'ayant soumise.

5. PRIX ET VALEURS APPROXIMATIVES AU DÉTAIL :

Il y a trois (3) prix à gagner comprenant chacun un bouquet de fleurs fraîches d'une valeur approximative de 79 \$.

Le prix doit être accepté ainsi qu'il est attribué et il ne peut être ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent. Le prix ne sera attribué qu'à la personne qui est le « titulaire autorisé du compte Instagram » (voir ci-dessous) vérifié du compte associé à la Participation sélectionnée. Tous les coûts et les dépenses qui ne sont pas expressément inclus dans la description du prix sont la responsabilité exclusive et entière de chaque gagnant confirmé.

6. RÉCLAMATION ET LIVRAISON DU PRIX

Les gagnants doivent réclamer leur prix à la boutique Flowerette by Gardenstead à l'aéroport international Pearson de Toronto, aérogare 1 (arrivées internationales, avant le contrôle de sécurité). Les gagnants recevront un bon de stationnement de l'aéroport Toronto Pearson lorsqu'ils réclameront leur prix.

Sinon, Gardenstead livrera le prix au gagnant à une adresse située dans les villes de Mississauga ou de Toronto, en Ontario.

7. TIRAGE AU SORT ET SÉLECTION DES GAGNANTS :

Le 10 mai 2023, à Toronto, en Ontario, vers 17 h (HE) (la « **Date du tirage** »), trois (3) Participations admissibles seront sélectionnées par tirage au sort parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période du concours. Les Participations valides seront recueillies sur Instagram. Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues pendant la Période du concours.

Le Commanditaire ou ses représentants désignés feront au moins une (1) tentative de communication avec le Participant sélectionné par Instagram (au moyen d'un message privé envoyé au compte Instagram utilisé pour soumettre la Participation sélectionnée correspondante) dans les vingt-quatre (24) heures suivant la Date du tirage. Si le Participant sélectionné ne peut pas être joint dans les vingt-quatre (24) heures suivant la Date du tirage, ou si un avis d'impossibilité de livraison est retourné, le Participant sera disqualifié (et perdra tous ses droits au prix) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre Participant admissible parmi les Participations admissibles restantes (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliquent au nouveau Participant sélectionné).

Avant d'être déclaré GAGNANT CONFIRMÉ du prix, chaque participant sélectionné devra a) répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire qui lui sera posée par téléphone à une date et une heure choisies d'un commun accord; b) indemniser les Parties exonérées à l'égard de toute réclamation, tout dommage, toute responsabilité, tout coût et toute dépense découlant de l'utilisation de leur Participation, y compris, notamment, de toute réclamation selon laquelle leur Participation porte atteinte à un intérêt propre d'un tiers c) dégage les Parties exonérées de toute responsabilité à l'égard du présent concours, de leur participation à celui-ci et (ou) de l'attribution et de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du prix ou d'une partie de celui-ci, et d) accepte la publication, la reproduction et (ou) toute autre utilisation de son nom, de sa ville de résidence, de sa voix, de déclarations au sujet du concours et (ou) de la photographie ou de toute autre image sans autre avis ou compensation, dans toute publicité faite par ou pour le compte du Commanditaire de quelque manière que ce soit, y compris dans la presse écrite, la radiodiffusion ou Internet. Si le Participant sélectionné : i) ne répond pas correctement à la question réglementaire ou ii) ne peut pas accepter le Prix tel quel pour une raison quelconque, le participant sera disqualifié (et perdra tous ses droits au Prix) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre Participant admissible parmi les Participations admissibles restantes (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliquent au nouveau Participant sélectionné).

8. CONDITIONS GÉNÉRALES :

En participant au Concours, chaque Participant : i) accepte d'être lié par le présent règlement du concours; ii) accepte de libérer et d'exonérer les Parties exonérées de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation des droits d'auteur, la contrefaçon de marques de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle; et iii) libère les Parties exonérées de toute responsabilité à l'égard du présent concours et de sa participation à celui-ci.

Les Parties exonérées n'assumeront aucune responsabilité en ce qui concerne : (i) toute défaillance ou perturbation des services Instagram ou d'un site Web pendant le Concours; (ii) toute défaillance technique ou tout autre problème lié aux services Instagram, au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, au matériel informatique ou aux logiciels; iii) l'impossibilité de recevoir une Participation pour quelque

raison que ce soit, y compris, notamment, des problèmes techniques ou des embouteillages sur les services Instagram ou Internet ou sur tout site Web ou réseau mobile; tout bris ou dommage causé à l'ordinateur ou à l'appareil d'un Participant ou de toute autre personne en lien avec la Participation au Concours ou le téléchargement de matériel dans le cadre du Concours ou résultant de cette Participation; et (ou) (v) toute combinaison de ce qui précède.

En cas de différend au sujet de la personne qui a soumis une Participation, les Participations seront réputées avoir été soumises par le titulaire autorisé du compte Instagram soumis au moment de la participation (conformément aux dossiers officiels d'Instagram). Un Participant peut être tenu de fournir une preuve (sous une forme jugée acceptable par le commanditaire, y compris, notamment, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) qu'il est le titulaire autorisé du compte Instagram associé à la Participation sélectionnée et, s'il y a lieu, qu'il possède tous les consentements, autorisations et (ou) licences requis par le présent règlement.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de retirer, de modifier ou de suspendre le présent concours (ou de modifier le présent règlement) de quelque façon que ce soit, en cas d'erreur, de problème technique, de virus informatique, d'altération, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillance technique ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire qui nuit à la bonne conduite du présent concours, comme le prévoit le présent règlement. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de miner le fonctionnement légitime du présent concours de quelque façon que ce soit (tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion) constitue une violation des lois pénales et civiles et, si une telle tentative est faite, le Commanditaire se réserve le droit de demander réparation et de réclamer des dommages et intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre le présent concours, ou de modifier le présent règlement, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'impression, d'erreur administrative ou autre de quelque nature que ce soit, ou pour toute autre raison.

Le présent concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du Commanditaire à l'égard de tous les aspects du concours sont définitives et lient tous les Participants sans droit d'appel, y compris, notamment, toute décision concernant l'admissibilité ou la disqualification des Participants et (ou) des Participations.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et sans préavis, de modifier les dates et (ou) les délais stipulés dans le présent règlement, dans la mesure nécessaire, afin d'assurer la conformité au présent règlement par tout Participant ou à la suite de tout problème technique ou autre, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du Commanditaire, à sa seule et entière discrétion, nuit à la bonne administration du concours, comme le prévoit le présent règlement, ou pour toute autre raison.

En participant au présent concours, chaque participant consent expressément à ce que le Commanditaire, ses mandataires et (ou) ses représentants stockent, partagent et utilisent les renseignements personnels fournis avec sa Participation uniquement aux fins du Concours, conformément au présent règlement et à la politique de confidentialité du Commanditaire (disponible à l'adresse <https://www.torontopearson.com/fr/politique-de-confidentialite>), à moins que le Participant n'en convienne autrement.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent règlement et les divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel lié au concours, les modalités du présent règlement ont préséance.